

Nombre de conseillers	26
En Exercice	26
Présents	19
Procurations	6
Excusé	1

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2018

Affiché à Renage le 07 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 mars 2018

Présents : MMS. GIRERD – CORONINI - ROYBON – EYMERI - PELLISSIER – BASSEY - FAGNIEL - BERTONA – GRIMALDI – RICHARD - JANON – DE LOS RIOS – POURRAT - LITAUD - ESCANDE - ARGOUD – MERGUI – BLOUZARD - MICOUD

Procurations :

M. CHEVALLÉREAU donne procuration à M. ROYBON

Mme DUDZIK donne procuration à M. JANON

Mme WILT donne procuration à Mme GIRERD

M FENOLI donne procuration à M. CORONINI

Mme PONZONI donne procuration à M. PELLISSIER

M. IDELON donne procuration à M ARGOUD

Excusé :

M. TASDEMIR

Madame Gaëlle Grimaldi a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint à 19 élus – ouverture de la séance à 19h06,
Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 08 Février 2018.

I- FINANCES

▪ Compte Administratif 2017 du budget principal et des trois budgets annexes Délibération n°2018-03-01

Monsieur Roybon, 2^{ème} adjoint en charge des finances et de l'intercommunalité, président de séance, après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes

1° Donne acte au Conseil municipal de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		490 454.54		395 582.36		886 036.90
Opérations de l'exercice	1 959 618.00	3 318 000.51	3 220 278.12	3 447 328.59	5 179 896.12	6 765 329.10
Résultats de clôture N		1 358 382.51		227 050.47		1 585 432.98
<i>Restes à réaliser</i>	<i>107 711.00</i>	<i>213 000.00</i>			<i>107 711.00</i>	<i>213 000.00</i>
TOTAUX CUMULES	1 959 618.00	3 808 455.05	3 220 278.12	3 842 910.95	5 179 896.12	7 651 366.00
RESULTATS DEFINITIFS		1 848 837.05		622 632.83		2 471 469.88

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE GENDARMERIE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		73 191.45		50 484.32		123 675.77
Opération de l'exercice	2 774.65	6 159.72	273 496.44	238 844.41	276 271.09	245 004.13
Résultats de clôture N		3 385.07	34 652.03		31 266.96	
<i>Restes à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	2 774.65	79 351.17	273 496.44	289 328.73	276 271.09	368 679.90
RESULTATS DEFINITIFS		76 576.52		15 832.29		92 408.81

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 390.71			21 504.29		17 113.58
Opération de l'exercice	308 412.97	324 687.00	454 294.43	581 363.34	762 707.40	906 050.34
Résultats de clôture N		16 274.03		127 068.91		143 342.94
<i>Restes à réaliser</i>	<i>2 556.16</i>				<i>2 556.16</i>	
TOTAUX CUMULES	312 803.68	324 687.00	454 294.43	602 867.63	762 707.40	923 163.92
RESULTATS DEFINITIFS		11 883.32		148 573.20		160 456.52

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 146.94			8 336.67		1 189.73
Opérations de l'exercice	303 346.46	399 864.00	164 137.68	262 029.52	467 484.14	661 893.52
Résultats de clôture N		96 517.54		97 891.84		194 409.38
<i>Restes à réaliser</i>	<i>28 209.52</i>				<i>28 209.52</i>	
TOTAUX CUMULES	310 193.40	399 864.00	164 137.68	270 366.19	467 484.14	663 083.25
RESULTATS DEFINITIFS		89 370.60		106 228.51		195 599.11

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes d'entrée et du bilan de sortie, pour les quatre budgets

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Après la sortie de Madame le Maire,
Délibéré par le Conseil municipal et adopté à 21 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud)
et arrête les comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Gendarmerie tels qu'énumérés ci-dessus.

- **Approbation du compte de gestion budget Eau (n°2018-03-02), Assainissement (n°2018-03-03), Commune (n°2018-03-04), Gendarmerie (n°2018-03-05)**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré par le Conseil municipal et adopté à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud)

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Affectation des résultats d'après le Compte Administratif :**

 **Commune 2017**
Délibération n°2018-03-06

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif COMMUNE de l'exercice 2017, ce jour ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

- Résultat en instance au 31/12/16	395 582.36€
- Résultat de l'exercice 2017	227 050.47€
- Total à affecter	622 632.83€

▪ **DÉCIDE** la reprise des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, comme suit :

- Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	206 000.00€
- Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	416 632.83€
- Résultat reporté en Investissement (compte 001)	1 848 837.05€

Après en avoir délibéré par le Conseil municipal adopte la reprise des résultats ci-dessus à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud).

 **Gendarmerie 2017**
Délibération n°2018-03-07

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GENDARMERIE de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

- Résultat en instance au 31/12/16	50 484.32€
- Résultat de l'exercice 2017	-34 652.03€
- Total à affecter	15 832.29€

▪ **DÉCIDE** la reprise des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, comme suit :

- Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	0€
- Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	15 832.29€
- Résultat reporté en Investissement (compte 001)	76 576.52€

Après en avoir délibéré par le Conseil municipal adopte la reprise des résultats ci-dessus à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud).

FONCTIONNEMENT

		BP 2018	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 011	1 073 310	CHARGES A CARACTERE GENERAL.
	TOTAL CHAP 012	1 620 910	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	TOTAL CHAP 014	11 000	ATTENUATION DES PRODUITS
	TOTAL CHAP 65	331 750	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 66	60 500	CHARGES FINANCIERES
	TOTAL CHAP 67	1 500	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	160 500	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 022	170 000	DEPENSES IMPREVUES ET PROVISIONS
	TOTAL CPTE 023	355 000	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	3 784 470	
RECETTES	TOTAL CHAP 002	416 632	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 042	23 000	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 013	10 000	ATTENUATIONS DE CHARGES
	TOTAL CHAP 70	246 618	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
	TOTAL CHAP 73	2 642 380	IMPOTS ET TAXES
	TOTAL CHAP 74	420 900	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
	TOTAL CHAP 75	22 940	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 77	2 000	PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL GENERAL	3 784 470	

INVESTISSEMENT

		BP 2018	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR REPORTE
	TOTAL CHAP 040	23 000	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 020		DEPENSES IMPREVUES
	TOTAL CHAP 10	14 000	REVERSEMENT TA
	TOTAL CHAP 16	355 000	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
	TOTAL CHAP 20	9 144	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
	TOTAL CHAP 21	876 967	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 23	1 745 226	IMMOBILISATIONS EN COURS
	TOTAL GENERAL	3 023 337	
RECETTES	TOTAL CHAP 001	1 848 837	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE
	TOTAL CHAP 021	505 000	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
	TOTAL CHAP 024	213 000	CESSION IMMOBILIERE
	TOTAL CHAP 040	160 500	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION
	TOTAL CHAP 041		OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION
	ARTICLE 1068	206 000	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE EN INVESTISSEMENT
	TOTAL CHAP 10	65 000	DOTATIONS FONDS DIVERS
	TOTAL CHAP 13	25 000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES
	TOTAL CHAP 21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 23		AVANCES & ACOMPTES
	TOTAL CHAP 16		EMPRUNTS ET RECETTES ASSIMILEES
	TOTAL GENERAL	3 023 337	

La section fonctionnement Délibéré par le Conseil municipal et adopté section de fonctionnement à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud) ; section d'investissement à 21 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (MM Blouzard, Micoud, Janon et Dudzik).

Budget gendarmerie

FONCTIONNEMENT

		BP 2018	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 002		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 011	148 339	CHARGES A CARACTERE GENERAL
	TOTAL CHAP 012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
	TOTAL CHAP 65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 67		CHARGES EXCEPTIONNELLES
	TOTAL CHAP 042	105 993	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
	TOTAL CPTÉ 022 & 023		DEPENSES IMPREVUES&VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
	TOTAL GENERAL	254 332	
RECETTES		BP 2018	INTITULE
	TOTAL CHAP 002	15 832	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 042		OPERATION D'ORDRE
	TOTAL CHAP 74		DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
	TOTAL CHAP 75	238 500	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
	TOTAL CHAP 76		PRODUITS FINANCIERS
	TOTAL CHAP 77		PRODUITS EXCEPTIONNELS
	TOTAL GENERAL	254 332	

Délibéré par le Conseil municipal et adopté à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud)

INVESTISSEMENT

		BP 2018	INTITULE
DEPENSES	TOTAL CHAP 001		DEFICIT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 10		TLE
	TOTAL CHAP 21	81 569	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
	TOTAL CHAP 040		OPERATION D'ORDRE
	TOTAL GENERAL	81 569	
RECETTES		BP 2018	INTITULE
	TOTAL CHAP 001	75 576	EXCEDENT EXERCICE ANTERIEUR
	TOTAL CHAP 10		DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES
	TOTAL CHAP 13		SUBVENTIONS
	TOTAL CHAP 040	5 993	AMORTISSEMENTS
	TOTAL CHAP 021		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
TOTAL GENERAL	81 569		

Délibéré par le Conseil municipal et adopté à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard, Micoud)

▪ **Vote des taux communaux d'imposition – année 2018**
Délibération n°2018-03-08

Madame le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour 2018 les taux communaux d'imposition appliqués en 2017 :

- Taxe d'Habitation : 13,33 %
- Taxe Foncier Bâti : 27,19 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 94,70 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud) :

- Décide de voter pour 2018 les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus.
- Dit que la recette correspondante sera imputée au compte 73111 du budget de l'exercice en cours.

▪ **Tarifs vogue 2018**
Délibération n°2018-03-09

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'en vue de la mise en place de la vogue annuelle en mai prochain, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour chaque emplacement :

MANEGES	PRIX		MANEGES	PRIX
Magic Toons (Manège enfants)	50€		Barbe à papa (gd stand)	20€
Toboggan	30€		Barbe à papa (petit stand)	10€
Confiseries	50€		Gros skooter	70€
Pinces	30€		Simulateur	40€
Tir au carton	40€		Trampoline	40€
Tir à air comprimé	40€		Petite pêche aux canards	20€
Mini skooter	70€		Grande pêche aux canards	30€
Anneau Rond	30€		Chenille	70€
Cascade	40€			

En règle générale il sera proposé :

- ✚ Entre 1 et 20m² : 40 €
- ✚ De 20 à 50 m² : 65 €, et 0.50 centime d'Euro le m² supplémentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Blouzard et Micoud) :

- **EMET** un avis favorable à la proposition susvisée

▪ **Demande de subventions projet Cœur de ville**
Délibération n°2018-03-10

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un travail a débuté sur le Cœur de Ville avec pour objectif la recherche de l'optimisation du foncier communal et une recherche de solution pour implanter les services dans un lieu approprié.

Dans le cadre du financement de ce projet, elle propose que la Ville sollicite une subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental, de la Communauté de communes Bièvre Est et de tout autre organisme ou partenaire pouvant apporter une contribution au projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix POUR, 2 CONTRE (MM Blouzard et Micoud) :

- **DECIDE** de solliciter les subventions pour ce projet auprès de l'Etat, des collectivités et des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette affaire.

II- FONCIER

▪ **Acquisition immobilière « Les jardins d'Abella »**
Délibération n°2018-03-11

Madame Amélie Girerd informe l'Assemblée du projet d'acquisition de trois lots immobiliers avec parking et garage dans le programme des jardins d'Abella.

Le programme immobilier soutenu par la commune est à ce jour bien avancé. Les travaux devraient commencer en septembre 2018.

Les ventes ont maintenant bien démarré et la Commune souhaite soutenir le programme qui va poursuivre la dynamisation de la ville. En effet, ce programme apportera une nouvelle offre tant en logement privé qu'en logement social, en location comme en accession à la propriété. Force est de constater que l'offre sur Renage est vieillissante et devient de moins en moins attractive. En effet, il n'y a eu aucune construction en la matière depuis plus de trente ans.

L'emprunt réalisé par la commune à des taux très intéressants pour des projets à venir, dont la réalisation s'échelonne sur les 10 prochaines années, permet de financer ce projet jusqu'à la revente des appartements. Les lots concernés se répartissent de la façon suivante :

- 1 T2 pour un montant de 138.000€
- 1 T3 pour un montant de 190.000 €
- 1 T4 pour un montant de 220.000€.

Sont également prévus 3 parkings en sous-sol d'un montant total de 7.500€ et 3 garages individuels d'un montant total de 36.000€.

Le montant global représente 591.500€. La proposition définitive, incluant une remise commerciale, s'élève à 561.925€.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir ces lots au prix de 561.925€. Elle précise que les frais notariés seront en sus du prix.

Madame le Maire précise par ailleurs que France Domaine sera consulté sur la base de cette proposition. Cette délibération de principe sera complétée par une délibération confirmative pour autorisation de signature de l'acte d'acquisition en V.E.F.A et naturellement au vu de l'avis des Domaines.

VU l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 1211 -2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L 2241-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 05 décembre 2016 fixant le seuil de sollicitation de l'avis de France Domaine pour les acquisitions supérieures à 180 000 €,

CONSIDERANT la proposition de MJB Réalisations de céder les trois lots immobiliers au prix de 561.925 Euros TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix POUR, 2 CONTRE (MM Blouzard et Micoud) :

- **DECIDE** d'approuver le principe de l'acquisition de trois appartements selon une formule de Vente en Etat Futur d'Achèvement, de trois places de parking en sous-sol et de trois garages pour un montant 561.925€ TTC,
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de réservation des appartements consécutivement à la proposition de MJB constructions.
- **Acquisition de la parcelle AE368 propriété de Madame Prud'Homme**
Délibération n°2018-03-12

Invité par Madame Amélie Girerd, Monsieur Pellissier adjoint délégué à l'aménagement du territoire, développement durable et urbanisme rappelle à l'Assemblée le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AE254 devenue parcelle AE 368, propriété ancienne de M. et Mme Durant, située impasse du Bandoz. Une erreur matérielle s'étant glissée dans la délibération du 30 juin 2017, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Suite à un acte de vente entre M. et Mme Durant et Mme Prud'Homme, la parcelle AE368 est désormais propriété de Mme Prud'Homme. Il est donc nécessaire de délibérer pour passer l'acte de vente de la parcelle AE368 dans les conditions suivantes :

- Le tènement foncier porte sur la parcelle AE368 (ex parcelle AE254p(c)) d'une superficie de 99 m² pour l'euro symbolique (cf. plan de division, bornage du 25/01/2013).
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la commune.
- Le tènement foncier sera intégré au domaine public.

A noter, que le terrain situé au sud de la grange avait été laissé en usufruit à M. et Mme Durant jusqu'à la cession de la propriété. Le bien ayant été vendu, il n'y a donc plus d'usufruit. Le tènement devient pleine propriété de la Commune.

Vu la délibération 67/2014 du 30 mai 2014 relative à l'acquisition de la parcelle AE254p(c) propriété de M. et Mme Durant,

Vu la vente de la propriété de M. et Mme Durant à Mme Prud'Homme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AE 368 d'une superficie de 99m² au montant de un euro appartenant à Mme Prud'Homme.
- **DECIDE** d'intégrer le tènement foncier acheté dans le domaine public.
- **DECIDE** de réaliser les aménagements nécessaires pour la création de stationnement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

III- INTERCOMMUNALITE

- **Autorisation de signature du marché de télécommunications**
Délibération n°2018-03-13

Vu la délibération n° 74/2017 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2017 autorisant le lancement de la procédure.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relatives aux marchés de télécommunications en date du 28 septembre 2017.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement réunie le 6 février 2018.

Madame Le Maire expose qu'au terme de la procédure d'appel d'offres menée par la Communauté de communes de Bièvre Est, coordonnateur du groupement, la commission d'appel d'offres du coordonnateur s'est réunie le 6 février 2018 et a attribué les marchés de télécommunications au vu des critères suivants:

Pour le lot n°1 Téléphonie fixe:

Libellé du critère	Délais	Mise en oeuvre et suivi	Solution technique	Conditions financières
Pondération	15%	25%	20%	40%

Pour le lot n°2 Téléphonie mobile:

Libellé du critère	Délais	Mise en oeuvre et suivi	Solution technique	Conditions financières
Pondération	15%	20%	25%	40%

Pour le lot n°3 accès internet avec débits garantis:

Libellé du critère	Délais	Mise en oeuvre et suivi	Solution technique	Conditions financières
Pondération	15%	25%	20%	40%

Pour le lot n°4 accès internet sans débits garantis:

Libellé du critère	Délais	Mise en oeuvre et suivi	Solution technique	Conditions financières
Pondération	15%	25%	30%	30%

Les attributaires par lot sont les suivants:

Lots	Attributaires	Montant global € H.T estimé sur 3 ans
1-Téléphonie fixe	SAS LINKT	39 700,51
2-Téléphonie mobile	EURO INFO TELECOM	40 768,53
3-Accès internet isolé à débits garantis	SAS LINKT	8 064,00
4-Accès internet isolé à débits non garantis	SAS STELLA TELECOM	23 735,08

Chaque commune engagera ses marchés en fonction des dépenses prévues pour ces prestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire de la commune de Renage à adhérer au marché télécommunications de la CCBE.

IV- CONVENTIONS

- **Convention pour participation à une dépense d'investissement du Service Psychologie Scolaire du secteur de Rives – intercommunal- Délibération n°2018-03-14**

Invité par Madame le Maire, Monsieur Ronald Bassey, adjoint délégué à la vie scolaire, présente la convention relative à une participation de la commune pour une dépense d'investissement du Service Psychologie Scolaire du secteur de Rives –intercommunal-.

Cette dépense correspond à l'acquisition d'un logiciel "test psychométrique" valable huit ans. Le détail de notre participation est de 311.94€ selon la convention jointe en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition susvisée

- **Convention de fourrière animale 2018 Délibération n°2018-03-15**

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une convention a été signée en 2017 avec la SPA du Nord Isère pour l'accueil des chats et des chiens trouvés errants ou divagants sur le domaine public, par le refuge de Renage. Cette convention est signée pour l'année civile.

Le tarif annuel par habitant est fixé à 0.40€

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec la SPA, la convention d'accueil des animaux errants sans ramassage, pour une durée d'un an. (Annexe: convention SPA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition susvisée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec la SPA la convention d'accueil des animaux errants annexée,
- **ACCEPTE** que cette convention soit effective pour l'année 2018.

- **Convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle pour l'accueil de loisirs CCBE – Avenant n°3 – Délibération n°2018-03-16**

L'école maternelle accueille depuis plusieurs années le centre de loisirs géré par la Communauté de communes Bièvre Est. Une convention, amendée de 2 avenants, gère cela. L'école étant ainsi occupée tous les jours ouvrés de l'année –à l'exception de trois semaines lors des vacances scolaires d'août-, il n'est pas possible d'effectuer les grands travaux d'entretien ou de nettoyage.

C'est pourquoi il a été proposé à la CCBE, durant les vacances de printemps, de mettre à disposition pour l'accueil de loisirs les locaux de l'école élémentaire, adaptés à l'accueil des enfants. Ce dispositif pourra être renouvelé chaque année.

Une visite de la PMI a été réalisée le 28 février 2018 à l'issue de laquelle un avis favorable a été rendu.

En conséquence, il convient de modifier la convention de mise à disposition de l'école maternelle Françoise Dolto, par un troisième avenant (numéro 3).

Pour ce faire, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à cette convention joint à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant numéro 3 joint à la présente.

▪ **Convention de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique**
Délibération n°2018-03-17

Le Département de l'Isère s'est engagé, à travers la constitution d'un Réseau d'initiative publique très haut débit (RIP THD) à rendre raccordable à la fibre optique la totalité des territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunications n'interviennent pas. La zone d'initiative publique du RIP Isère THD représente plus de 450 000 lignes que le Département et ses partenaires publics se sont engagés à desservir à l'horizon 2024, notamment à travers une délégation de service public qui assurera, entre autres, la desserte à l'abonné, l'exploitation et la maintenance du réseau.

Pour les besoins du déploiement de ce réseau Très Haut Débit, actuel ou futur, le Département doit procéder à l'installation d'infrastructures techniques propres à ce réseau de communications électroniques. Pour ce faire, le Département s'est rapproché du Propriétaire afin d'obtenir l'autorisation d'implanter des équipements sur son domaines privé "ou privé communal (dans le cas d'une commune)".

La convention proposée a donc pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'un réseau de communications électroniques, pour le passage des infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques (fourreaux et chambres télécom) et d'un ou plusieurs câbles de fibres optique dans le sous-sol (ou sur support aériens, le cas échéant) de la propriété ou de la copropriété.

La présente convention concerne quatre parcelles appartenant à la commune :

- Le Verdon, AI 385, 140 m²
- La Rua, AI 91, 2002 m²
- La République, AH 77, 3638 m²
- Route de Criel, AE 315, 15540 m²

Les parcelles concernées, ainsi que le positionnement des installations figurent en pièce jointe de la présente Convention.

Madame le Maire, Amélie Girerd, explique que pour l'intérêt général et l'accès pour tous à la fibre optique, la convention proposée par le Département doit être signée, afin de permettre le bon déroulement des travaux.

Vu le projet de convention avec le Département de l'Isère,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de passage pour l'installation de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

- **Convention de mise à disposition du minibus aux associations renageoises et extérieures**
Délibération n°2018-03-18

Madame le Maire explique que dans le cadre de la politique communale envers les personnes âgées, des liens ont été créés avec des associations extérieures, dont l'association Musique-en-tête 38, dont le but est d'amener les personnes âgées de Renage vers la culture, sous forme de visite de musées, de séances de cinéma ou de spectacles, et ce même en dehors de la commune.

A cette fin, il est proposé que la commune de Renage mette à disposition des associations extérieures comme elle le fait pour les associations renageoises, le véhicule trafic RENAULT immatriculé AP-606-BW.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à la proposition susvisée

- **Convention de mise à disposition pour travaux. Local SDH**
Délibération n°2018-03-19

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une convention d'occupation à titre précaire doit être signée entre la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) et la Commune.

Afin de permettre au futur locataire de s'imprégner des lieux au plus tôt et d'offrir à la population un service d'épicerie de proximité, cette convention établit un droit d'usage du local à titre gracieux et afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires.

La commune prendra en charge les frais de fonctionnement.

Vu la Délibération 66/2017 du 28 septembre 2017, qui prévoit l'acquisition du local commercial dénommé « Proxi », au court du 1^{er} semestre 2018.

VU la longueur des procédures juridiques et notariales, cette convention permet de jouir du bien le temps de la signature de l'acte d'achat, et d'entamer l'installation d'un nouveau commerce de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter la signature de cette convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette convention.

La séance est close à 20h50.